



Buss'info



Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

Imprimé par nos soins - Alain VINEL, Directeur de la publication

BUSS'Info est sur <http://www.bussang.fr>

N° 37 janvier 2018



Cérémonie des vœux le vendredi 5 janvier 2018 à 20 h, Salle des Fêtes de Bussang. 2018



Bonsoir et bienvenue à toutes et tous,

Permettez-moi de saluer celles et ceux que je n'aurais pas encore eus le plaisir d'accueillir dans cette salle des fêtes et vous remercier de vous être déplacés en répondant à mon invitation pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

L'ensemble des conseillers municipaux et moi-même sommes touchés par votre présence si nombreuse.

Comme habituellement, je ferai un premier bilan des actions que nous avons menées en 2017 puis j'évoquerai celles prévues cette nouvelle année dans notre village.

J'espère simplement que cette soirée sera moins préoccupante que celle d'hier pour l'Hôpital local, le camping et autres commerçants mais aussi pour tous les Bussenets, ils sont

nombreux, qui ont eu à lutter contre les intempéries...

Devant l'importance des dégâts constatés ce matin, il est demandé aux Bussenets concernés par les inondations, de se déclarer en mairie, dès lundi, afin qu'un bilan soit fait et que la commune puisse demander la reconnaissance de « l'état de catastrophe naturelle ».

Il ne faut pas oublier de faire une déclaration de sinistre auprès de votre assurance.

2017 a été l'année qui a vu l'aboutissement de travaux prévus de longue date : l'alimentation en eau potable dont les premières décisions remontent à 2008. Il en est de même pour la place du village.



L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Pour notre commune, les travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable sont très importants car ils font partie d'une programmation pluriannuelle (de plus de 2 millions d'euros et ce jusqu'en 2022).

Je vous avais, lors des vœux 2017, indiqué que notre réseau de distribution était défectueux et que l'état nous avait mis en demeure d'y remédier.

En juillet 2016, un système de comptage a été mis en place avec un relevé informatique des compteurs afin de localiser plus facilement les fuites et donc d'intervenir rapidement.

En 2017, avant même les premiers résultats des recherches et afin de pouvoir garantir notre approvisionnement en eau potable, nous avons pu, dès le printemps et par dérogation, entreprendre d'importants travaux sur les captages :

- Changement de la conduite de transfert entre celui de la Kinsmus et le réservoir de Larcenaire,
- Réhabilitation des captages de Larcenaire avec deux lieux de captages au lieu de cinq auparavant et une arrivée directe au réservoir par gravité au lieu de passer par un filtre avec pompe de relevage.

Ce sont plus de 250m³ / jour qui arrivent désormais au château d'eau en période d'étiage.

En 2018, la priorité sera de finaliser la recherche de fuites grâce à la télégestion maintenant effective. La Sté EVI, notre Assistant Maître d'Ouvrage, étudiera les différentes données des comptages sectoriels effectués en 2017 en comparant les débits de secteurs avec les consommations des abonnés.

En comparant ces débits, il nous sera possible de détecter les fuites en les localisant avec précision.

Ensuite nous verrons l'avenir des captages des Flûtots. Ici, la conduite de transfert récente (2006) sera conservée.

Merci à Madame Cachet-Marly, hydrogéologue et aux entreprises EVI, SADE et Hydr'eau pour leur travail remarquable.

LA PLACE DE LA MAIRIE ET RUE DU THEATRE

Je passerai sous silence les travaux d'entretien courant des voiries, débroussaillage, espaces verts et autres travaux forestiers, pour parler d'un chantier plus visible et qui a eu des conséquences sur le quotidien des Bussenets, causé des désagréments et bousculé les habitudes : la Place de la Mairie et la rue du Théâtre.

La transformation de notre centre du village avec la Place de la Mairie n'avait jamais fait l'objet de travaux aussi importants. Ils étaient pourtant devenus indispensables tant en termes de sécurité, de fonctionnalité que d'esthétique.

Avant



Maintenant





À l'origine prévus sur deux ans soit en 4 phases, printemps et automne sur deux années, en tenant compte des impératifs du Théâtre du Peuple ainsi que des saisons touristiques et des aléas de l'hiver, ils seront réalisés en seulement 3 phases et terminés, si le temps le permet, au printemps prochain. Les travaux de la Place ont pris, dès cette année, 6 mois d'avance. Seule la plantation de deux arbres et l'installation de deux bancs reste à faire au printemps.

La remise à neuf de tous les réseaux : eaux pluviales, eaux usées, eau potable a été réalisée après un travail indispensable de repérage des différents écoulements, existants ou pas !!! Il en a été de même pour les réseaux dits secs (téléphone et électricité).

Des conduites en plomb ont été découvertes, sur le domaine privé, et changées au frais de la commune car il nous est apparu que le changement des tuyaux en plomb par un matériau moins dangereux pour la santé ne serait pas obligatoirement entrepris par les propriétaires.

Cela a été fait par mesure de précaution pour la santé des habitants, mais les raccordements aux réseaux d'eaux pluviales et usées restent à la charge des riverains sur leurs parties privatives bien entendu. Des contrôles seront réalisés car il s'agit d'obligations réglementaires et capitales pour le bon fonctionnement de la Station d'Épuration du Pitat. D'un coût total sur 2 ans de 1208118 € TTC, pour l'ensemble Place et Rue du Théâtre, nous avons obtenus des aides du Département, de l'Etat et le solde d'une réserve parlementaire, merci.

La réfection de la Rue du Théâtre a pu commencer cet automne. Interrompu par la neige arrivée un peu tôt cette année, les travaux seront poursuivis dès les beaux jours.

Ils devraient être terminés pour la saison touristique et estivale du Théâtre.

Dans le prolongement de ces travaux et pour finir l'aménagement du secteur, il est prévu de réaliser l'alimentation en eau (si besoin) et les collectes d'eaux usées et pluviales dans la rue des Chèvres voisine.

Nous aurons donc tout un ensemble, voirie et réseaux, refait à neuf dans le centre du village.

Merci à l'ensemble des entreprises et au responsable des services techniques qui a suivi tous ces travaux et croyez-moi, ce n'a pas toujours été une mince affaire.



LE TOURISME

Il y a un an, je vous avais informés du maintien de la compétence « tourisme » à la commune en dérogeant à la loi Nôtre.

Notre classement en « Station de Tourisme », obtenu en 1921, est caduc depuis le 1^{er} janvier.

Toute l'année 2017 a été consacrée au renouvellement du classement de l'OTB en 1^{ère} catégorie, condition nécessaire et obligatoire pour prétendre à nouveau au label « station de tourisme ». L'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2017 classe notre Office de Tourisme en 1^{ère} catégorie : ça y est, c'est acté.



Je veux remercier Protourisme, société de conseils, qui nous a aidé à obtenir ce classement et à élaborer le second dossier pour l'octroi du reclassement de la commune en « station de tourisme ». Cette demande de renouvellement du classement de Bussang a été déposée en préfecture des Vosges le 15 décembre et transmise à la Préfecture de Région le 21 décembre dernier.

Le délai de réponse du Ministère de l'Intérieur peut atteindre 12 à 14 mois...patience, attendons...

Merci aux Conseillères en séjour de l'OTB et à leur directrice, Adeline, pour le travail accompli et merci également à Marjorie qui a monté le dossier de station de tourisme de la commune : 2 dossiers très importants pour l'avenir de Bussang...



verra la poursuite de ces travaux en cours, mais aussi l'ouverture de nouveaux chantiers.

LES TROTTOIRS DE LA RN

M Babel, responsable d'un bureau d'études, a préparé un dossier pour la mise aux normes accessibilité des trottoirs rue du 3^{ème} RFA. Suite à appel d'offre, c'est encore l'entreprise Molinari qui a obtenu le marché en étant le moins disant. On pourrait croire qu'elle se plait bien à Bussang !!! Les abords de la rue du 3^{ème} RFA depuis la boucherie jusqu'aux toilettes publiques rue d'Alsace seront rénovés des deux côtés : démarrage au printemps.



L'ACCESSIBILITE



Nous sommes dans la phase « action » de l'accessibilité. Elle ne concerne pas uniquement les personnes à mobilité réduite mais aussi les malvoyants, les malentendants, les handicapés mentaux...



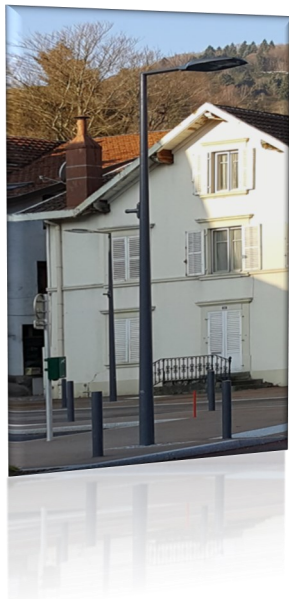
Après un premier diagnostic, le coût de la mise en conformité de nos bâtiments et voiries était très important pour nos finances. Cependant l'administration, après examen de nos bilans comptables, a jugé que notre situation financière n'était pas délicate et ne nous a octroyé qu'un délai de réalisation de 6 ans sur les 9 demandés.

Le cabinet Normand a été choisi pour lister et chiffrer à nouveau les travaux que nous devons faire. La réglementation a évolué quelque peu et des dérogations pourront être sollicitées pour certains lieux : la salle des Fêtes, la Poste, l'église, l'CE, le Chalet Luc Colin.

LE LOTISSEMENT DU CHARAT

Au Charat-Pré du porc, le projet de lotissement prévu lors de l'élaboration du PLU est à l'étude. Le cabinet de géomètres-experts Demange a été chargé de nous présenter un projet pour 5/6 lots.

L'ECLAIRAGE PUBLIC



Nous sommes tous encouragés, particuliers ou collectivités, à faire des économies d'énergie. Pour les collectivités, c'est une obligation légale mais aussi incontournable car certaines catégories d'ampoules que nous employons pour l'éclairage public ne sont plus mises en vente. Celles au mercure ou au sodium par exemple.

Nous avons choisi, après appel d'offres, le bureau ACERE pour nous aider à réduire notre consommation d'électricité. Il est possible de réduire de 55 à 60% la facture énergétique en modifiant nos installations. Un programme pluriannuel, sur 6 ans, a été acté avec des investissements importants les 2 premières années (1/3 du total par an) puis le dernier tiers sur les années suivantes : coût estimé 500/600.000 € TTC suivant les options choisies.



Le but étant de réaliser rapidement des économies et de poursuivre par d'autres travaux moins sensibles à la consommation d'énergie (la temporisation par exemple ou l'installation de matériels par tranches optionnelles).

Un marché « conception et réalisation » sera passé courant 2018 avec comme objectif pour l'entreprise choisie : faire entre 50 et 60 % d'économies par rapport aux 30000 € de dépenses actuelles en électricité.

Vous pouvez dès à présent vous rendre compte de l'éclairage futur par LED : la place en est équipée depuis l'automne dernier et cela diminue aussi la pollution lumineuse.

La consultation des entreprises est prévue en janvier avec les premiers travaux courant 2018.

Dans le même ordre d'idée, une borne de recharge pour véhicule électrique a été installée parking de la Mairie, une première pour notre vallée de la Haute Moselle, par une collectivité.

Après le règlement des derniers soucis, elle devrait fonctionner la semaine prochaine.



LA SIGNALÉTIQUE



La signalétique posait problème: elle était devenue invisible, voire anarchique car trop dense et sans logique. Chaque acteur économique ou touristique y allait de sa petite publicité le long de la Route Nationale ou aux différents carrefours.

Avant de devoir les ôter par décision de l'Etat, car illégaux, et de voir ces acteurs économiques sans fléchage ni pré-enseigne, il nous a paru opportun de prendre les devants.

Avec l'aide du bureau d'études DDSR (Dominique Defrain Signalisation Routière) nous avons réalisé un diagnostic à partir duquel seront mises en place les différentes destinations à chaque carrefour en tenant compte de la nouvelle réglementation en la matière.

Le principe est simple, le village sera divisé en quartiers qui seront clairement indiqués aux endroits adéquats : la Hutte, Taye, la Bouloie, les Champs Colnot, la Haitroye, Sauté ou Larcenaire par exemple. Chaque acteur économique, touristique ou artisanal devra, dans son adresse, indiquer le quartier d'exercice de son activité.

Plus loin, l'entreprise ou l'acteur économique sera alors indiqué par un fléchage nominatif.

Pour les gîtes ou meublés, seuls les gîtes pouvant accueillir des groupes seront indiqués car la liste aurait été trop longue. Sur la place, un RIS (Relai d'Information Service) sera implanté avec un repérage sur le plan de Bussang pour tous les acteurs économiques.



LES EAUX DE BUSSANG

On avance lentement, mais le dossier est en bonne voie.

Le 10 novembre dernier, le conseil municipal a, à l'unanimité, accepté par convention, la mise à disposition des eaux de sources et eaux minérales à la Société « les Héritiers de Bosso ». C'est-à-dire que cette Société peut exploiter toutes les sources situées dans les parcelles communales du secteur des Sources.

La commune s'engage, elle, à fournir et à acheminer les quantités d'eau nécessaires à l'embouteillage et à la confection de cosmétiques à ladite Société dont le siège social est situé dans l'ancienne usine Néotec, acquise par la commune en 2014. Les analyses effectuées montrent la conformité de cette eau de source de montagne aux exigences d'une mise en bouteille.

La commune reste propriétaire de l'eau, l'embouteilleur assumant financièrement et techniquement les autres charges : les coûts d'agrément auprès de l'Agence Régionale de Santé, les installations techniques de mise en bouteille de l'eau et la fabrication de cosmétiques.

Dès l'obtention de l'agrément, nous acheminerons l'eau à l'usine et signerons un bail négocié entre les parties pour la jouissance de l'usine par la Sté.

La source Marie restera accessible comme actuellement c'est à dire toute l'année et 24H/24.





C'est un projet qui a été lancé en 2016 à l'initiative du SMIBA et porté par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges avec l'aval de Madame la Ministre de l'Environnement S Royal.

OGS est une démarche partenariale soutenue donc par l'Etat visant la restauration, la préservation, la gestion et la mise en valeur d'un site classé de grande notoriété et de son environnement.

Le Ballon d'Alsace est un carrefour culturel et historique de 4 départements et maintenant de 2 régions. Avec une fréquentation locale et touristique 4 saisons, l'étude a montré une présence de 41% d'étrangers sur le site.

Accueillant un large public, il faut trouver un juste équilibre entre fréquentation et préservation.

Si le projet abouti, ce sera le 1^{er} Grand site classé de montagne intégrant des stations de ski.

Bussang n'est pas dans le périmètre immédiat mais dans son environnement. Aucune contrainte ne pèse donc sur l'urbanisme et le développement de notre commune. Nous devons seulement veiller à ce que les paysages ne se dégradent pas, ce qui est déjà le cas actuellement en tant que commune touristique, bientôt « classée de tourisme ».

Il est important que tous les habitants en soient informés et connaissent les tenants et aboutissants d'une telle démarche qui ne peut qu'être un attrait supplémentaire pour notre secteur sud vosgien.

Après les travaux, passons aux informations générales et aux autres affaires en cours.

LA SUP A LARCENAIRE

Servitude d'Utilité Publique.

La station de ski de Larcenaire a fait l'objet d'un renouvellement de délégation de service public de remontées mécaniques (DSP). C'est un élément essentiel pour notre tourisme hivernal et pourrait l'être également en été par l'ajout d'équipements tels que piste de luges d'été...donc devenir 4 saisons.

L'exploitant actuel a en projet la construction d'un tapis roulant en remplacement d'un télésiège devenu obsolète. Cela permettrait l'accès à une piste de ski, une piste de luges toutes saisons. L'emprise parcellaire de la station est située dans une zone du PLU « dite loisirs/skis » et appartient à plusieurs propriétaires.



Afin de pouvoir pérenniser l'avenir

de cette station familiale, il faut donner de la lisibilité à son exploitant.

Aussi, j'ai sollicité un bureau d'étude savoyard pour la rédaction d'un dossier de demande de Servitude d'Utilité Publique (SUP), document qui a été transmis à la Préfecture des Vosges.

Cela fera l'objet d'une enquête publique en 2018 et donnera la possibilité de diversifier, d'élargir l'offre des activités de loisirs 4 saisons. La mise en valeur du secteur de Larcenaire se poursuivra donc après la réalisation du tremplin plastique et des deux itinéraires Via-cordata des roches de Rochelotte voisines aménagés précédemment par la commune.

Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations, de la compétence de la Com/com, il s'agit de la protection des milieux humides, des ruisseaux et de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau classés.

Les ouvrages hydrauliques ont été recensés et plusieurs seuils concernent Bussang, en particulier celui de l'Hôpital et du camping : deux établissements qui accueillent du public et qui ont dû élaborer un plan de sauvegarde. C'est donc une affaire qu'il faut suivre de près avec la Communauté de communes et les deux établissements.

Les pêcheurs Bussenets sont également concernés et un peu inquiets je dois dire.



NAP Organisation du temps scolaire.



Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sont organisées depuis la rentrée 2014.

Le temps scolaire est réparti sur 9 demi-journées avec le mercredi matin.

Les mardis et vendredis après-midi, les cours s'arrêtent à 15h00 et les activités périscolaires prennent le relais pour les enfants qui le souhaitent jusqu'à 16h30.

Avec la possibilité nouvelle donnée par l'Etat de revenir à la semaine de 8 demi-journées, les représentants des parents ont souhaité le retour aux 4 jours d'école lors du dernier conseil d'école, les enseignantes se sont montrées aussi favorables à la suppression des NAP.

Une enquête auprès des parents a été lancée en décembre: à une grosse majorité le retour à la semaine de quatre jours a été plébiscité pour la rentrée 2018 seulement, car rappelons le, le temps scolaire se mesure en année scolaire et non en année civile.

En outre, avec la baisse constante du nombre d'élèves, 131 à la rentrée prochaine sur la circonscription de Remiremont et environ 100/120 par an les années suivantes, les écoles de notre secteur sont menacées comme celles de l'ensemble du département d'ailleurs.

Il nous faut dès à présent anticiper cette baisse et voir, en consultation avec les communes voisines, comment nous pourrions dans l'avenir maintenir un service scolaire de qualité dans notre vallée. En premier lieu, nous devons adopter une position commune sur la question des NAP.

Pour ma part, je trouve dommage de restreindre la vision des enfants en les privant de la découverte d'activités autres que celles pratiquées en famille ou dans le milieu scolaire ; et je tiens à remercier tous les bénévoles des associations locales ainsi que l'équipe du service périscolaire pour leur implication dans le bon déroulement des NAP durant ces 4 années...

Avant de conclure et sans vouloir ternir cette cérémonie des vœux qui doit rester une fête, il me faut aborder le sujet des incivilités. Nous avons eu en effet, à faire face à des dégradations importantes voire onéreuses des équipements publics. Il s'est agit de dégâts dans les toilettes publiques, de tentatives de brûlage des stores de la halle de la Mouline, de la part de jeunes ados. Rappelons à ce sujet que, légalement, les parents sont responsables moralement et financièrement des dégâts causés par un mineur.



D'autres incivilités, des manques de respect sont aussi à déplorer : comme les récurrents dépôts de déchets ménagers dans la nature et autour des Points d'Apport Volontaire, les stationnements gênants sur les trottoirs, la neige rejetée sur la voie publique. mais une amélioration est toujours possible, il faut fermement y croire !

Il me reste à vous informer du recensement qui se fera du 18 janvier au 17 février 2018. Je vous demande d'accueillir favorablement les agents recenseurs, ils font un travail utile et important pour notre commune car le nombre d'habitants est capital pour déterminer le montant des diverses aides de l'Etat. Il faut préciser que tous les renseignements recueillis sont confidentiels.



L'heure est venue de remercier mes adjoints, l'ensemble des élus colistiers, sans leur travail et leur soutien, rien ne serait vraiment possible, les services administratifs et techniques, les services scolaires et périscolaires, tous font le maximum pour que la vie à Bussang soit agréable.

Remercier les membres des commissions communales : électorale, sécurité, fiscale et sociale pour leur sérieux et assiduité.

Remercier bien sûr tous les responsables d'associations et les bénévoles qui animent Bussang et oeuvrent pour le bien-être de tous.

Remercier également le Club Vosgien et en particulier son président, Gérard Mougenot, pour le magnifique diaporama que vous avez vu défiler ce soir devant vous.

Merci donc à tous et toutes...

Que l'année 2018 soit belle, que tous ceux qui sont dans la difficulté trouvent une solution à leurs problèmes. A vous et à ceux qui vous sont chers: santé, travail, bonheur, réussite et réalisation des projets qui vous tiennent à cœur.

Je souhaite aussi le meilleur pour notre village, pour mon village, et comme toujours je reste optimiste quant à son devenir.

Le Maire
Alain VINEL



C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

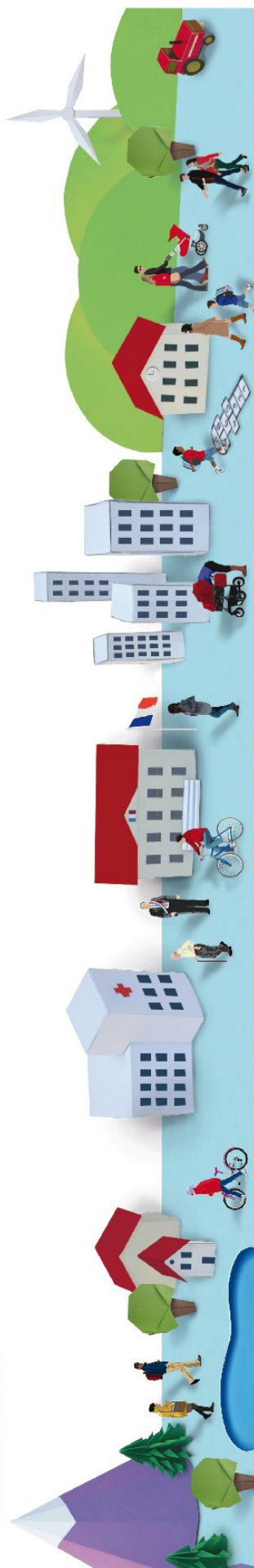
Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr